



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
22 JUIN 2016**

**Numéro**

DEL 2016.06.22/092

**Thème : TRAVAUX 6.**

**Objet :** AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER L'ENERGIE HYDRAULIQUE DU TORRENT DU CAPTAGE DE L'ADDOUX FORMULEE PAR LA REGIE BRIANÇONNAISE DE L'EAU AUTONOME (R.B.E.A.)

**Convocation****Date :** 16/06/2016**Affichage :** 16/06/2016**Nombre de membres  
du Conseil Municipal****En exercice :** 33**Présents :** 28**Nombre de  
suffrages  
exprimés :** 32

Le **mercredi 22 juin 2016** à 16h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

**Étaient Présents :** GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, DAZIN Florian.

**Étaient Représentés :**

GUIGLI Catherine pouvoir à POYAU Aurélie.  
CIUPPA Marcel pouvoir à BOREL Jean-Paul.  
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed.  
ARMAND Émilie pouvoir à PICAT RE Alessandro.

**Absents-Excusés :**

GUIGLI Catherine, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, PEYTHIEU Éric, ARMAND Émilie,

**Secrétaire de Séance :** DJEFFAL Mohamed.

Rapporteur : Gérard FROMM.

La Régie Briançonnaise de l'Eau Autonome, devenue SPL « Eau Services Haute Durance » depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 par délibération N° DEL 2015.12.16/220 du conseil municipal du 16 décembre 2016, prévoit la construction d'une microcentrale hydroélectrique sur la conduite d'amenée existante du réseau d'eau potable issue du captage de l'Addoux.

Cette source qui alimente la commune depuis plus de 200 ans propose une eau d'excellente qualité.

C'est pour cette raison que la R.B.E.A. a réalisé des travaux ces dernières années sur les réservoirs des Salettes afin de mélanger l'eau provenant de la source de la Draye et d'optimiser les capacités des ressources existantes.

Ce projet vise 4 objectifs distincts :

- Améliorer la distribution de l'eau par mélange des 2 sources de l'Addoux et de la Draye
- Permettre de profiter du débit et de la dénivelée disponible sur cette conduite d'amenée pour mutualiser les usages et produire de l'énergie renouvelable ;
- Financer les investissements sur le réseau ;
- Stabiliser les terrains situés dans le périmètre du captage en captant une majorité du débit de la source ;

Sur le plan financier, le coût de cette opération, financée à 21% par l'ADEME, est estimé à 597000€HT.

La production d'énergie électrique étant estimée à 459 758 kWh, la recette annuelle moyenne escomptée est de 45 898€.

Le modèle économique prévoit donc un amortissement des installations sur 15 ans et un résultat net au bout de 20 ans estimé à 185 105€.

Dans le cadre de l'enquête publique qui s'est déroulée du 10 mai au 10 juin 2016, le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation d'exploiter l'énergie hydraulique du torrent du captage de l'Addoux.

Considérant les différents objectifs bénéfiques de cette opération et la diversification des sources de recettes de la SPL « Eau Services Haute Durance », après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le projet de construction d'une microcentrale hydroélectrique sur la conduite d'amenée existante du réseau d'eau potable issue du captage de l'Addoux.
- D'autoriser Monsieur Le Maire ou en cas d'empêchement un Adjoint ou un Conseiller Municipal délégué, à signer au nom ou pour le compte de la commune, tout pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**POUR : 32**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE **27 JUIN 2016**

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire  
Gérard FROMM.

